

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1109**24 octobre 2003****SOMMAIRE**

ACE Services, S.à r.l., Schuttrange	53211	Goodrich Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53197
ACE Services, S.à r.l., Schuttrange	53212	Goodrich Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53197
Addax Mining & Metals Ltd., S.à r.l., Hesperange. ..	53230	Hampstead International Realty, S.à r.l., Luxem-	53197
Aerania S.A., Luxembourg	53221	bourg	53197
Agence Brosius, S.à r.l., Bad-Mondorf	53207	Hampstead International Realty, S.à r.l., Luxem-	53204
Agence Brosius, S.à r.l., Bad-Mondorf	53208	bourg	53204
AMS Systems S.A., Schuttrange	53205	Immobilière des Dahlias S.A., Luxembourg	53222
AMS Systems S.A., Schuttrange	53205	Imomai S.A., Luxembourg	53187
AS International Investment S.A., Luxembourg. ..	53216	Imomai S.A., Luxembourg	53187
Aythia S.A., Luxembourg	53196	Jackson & Co. Holding S.A., Tortola, Iles Vierges	53209
Basic Investments S.A., Luxembourg	53225	Britanniques	53209
Blamar S.A.H., Luxembourg	53204	Jigsaw S.A., Schuttrange	53186
Blue Fly S.A., Luxembourg	53232	Jigsaw S.A., Schuttrange	53186
Blue Fly S.A., Luxembourg	53232	Logilux Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	53223
Blue Fly S.A., Luxembourg	53232	M.K. Finance S.A., Bertrange	53214
Brigston International Luxembourg S.A., Müns-	53227	M.K. Finance S.A., Bertrange	53215
bach	53227	Marburg S.A., Luxembourg	53222
(La) Brise S.A., Luxembourg	53217	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem-	53221
Britanny Investment S.A.H., Luxembourg	53212	bourg	53221
CD Holding S.A., Luxembourg	53228	Nicori S.A., Luxembourg	53231
CD Holding S.A., Luxembourg	53229	Nicori S.A., Luxembourg	53231
Chilled Investments 2 S.A., Münsbach	53226	Nicori S.A., Luxembourg	53231
Clearline S.A., Luxembourg	53231	Nijar S.A., Luxembourg	53215
Columbus, Sicav, Luxembourg	53222	Nijar S.A., Luxembourg	53216
Cometec S.A., Luxembourg	53206	Nuvola S.A., Dudelange	53188
Cometec S.A., Luxembourg	53226	Oréades, Sicav, Luxembourg	53226
Comfintex S.A.H., Luxembourg	53226	Phénix Investissements S.A., Luxembourg	53220
Concept Espace, S.à r.l., Bertrange	53220	Roland Bouchet S.A., Luxembourg	53205
Copan Innovation S.A., Luxembourg	53208	Roland Bouchet S.A., Luxembourg	53206
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53224	S-HR&M Financial Services (Luxembourg) S.A.,	53213
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53224	trange	53213
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53224	S-HR&M Financial Services (Luxembourg) S.A.,	53214
E & H Consult, S.à r.l., Mamer	53221	trange	53214
Enna S.A.H., Luxembourg	53220	TST Las Rozas, S.à r.l., Luxembourg	53223
Envirco S.A., Luxembourg	53230	Wallenborn Transports S.A., Luxembourg	53222
F.H.F. - Fit, Health & Fun S.A.H., Luxembourg ...	53212	Wallenborn Transports S.A., Luxembourg	53222
Fallera Immeubles S.A., Luxembourg	53190	Wanchai Europe S.A., Luxembourg	53227
Ficino S.A.H., Luxembourg	53210	Wawelux Logistics S.A., Munsbach	53225
Galway International S.A., Schuttrange	53211	White Shark S.A., Luxembourg	53221
Galway International S.A., Schuttrange	53211		

JIGSAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.034.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JIGSAW S.A., avec siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 4 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1813 du 24 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, demeurant à Keispelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2. Modification consécutive de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité voix la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

Art. 2. 1st paragraph. The registered office of the corporation is established in Schuttrange.

Dans la version française:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. Le siège de la société est établi à Schuttrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre cents euros (400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062169.3/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

JIGSAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 90.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062170.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

IMOMAI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.919.

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IMOMAI S.A., R. C. Luxembourg B 48.919, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 14 du 11 janvier 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 10 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 52 du 27 janvier 1996.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Maurice Houssa, économiste, domicilié professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Calvi, employée privée, domiciliée professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, domicilié professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent soixante-dix (270) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses (CHF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent soixante-dix mille (270.000,-) francs suisses (CHF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et conversion de la devise du capital social de CHF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2003 au taux d'échange de EUR 0,6888 pour CHF 1,- de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 185.976,-.

2 Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie de CHF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2003 au taux d'échange de EUR 0,6888 pour CHF 1,-, de sorte que ledit capital social est fixé à EUR 185.976,-.

En conséquence, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-seize (185.976,-) euros (EUR), représenté par deux cent soixante-dix (270) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Houssa, C. Calvi, S. Liégeois, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, vol. 18CS, fol. 61, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062346.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

IMOMAI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.919.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1266 du 30 septembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062348.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

NUVOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 241A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.045.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) Monsieur Marco Cardoni, pharmacien, né à Luxembourg, le 18 décembre 1970, demeurant à L-3453 Dudelange, 5, rue des Marguerites;

2) Monsieur Sergio Cardoni, garagiste, né à Luxembourg, le 10 décembre 1972, demeurant à L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NUVOLA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente et la mise en valeur de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par six cent vingt (620) actions de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les six cent vingt (620) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Marco Cardoni, prénommé, trois cent dix actions	310
2) par Monsieur Sergio Cardoni, prénommé, trois cent dix actions	310
Total: six cent vingt actions	620

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Marco Cardoni, pharmacien, né à Luxembourg, le 18 décembre 1970, demeurant à L-3453 Dudelange, 5, rue des Marguerites;
 - b) Monsieur Sergio Cardoni, garagiste, né à Luxembourg, le 10 décembre 1972, demeurant à L-3490 Dudelange, 24, rue Jean Jaurès;
 - c) Monsieur Risk Mouvannes, employé privé, né à Beyrouth (Liban), le 25 septembre 1965, demeurant à L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire, la société à responsabilité limitée ABAX AUDIT, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.761.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.
- 6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé à élire parmi ses membres un administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: M. Cardoni, S. Cardoni, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, vol. 18CS, fol. 64, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2003.

T. Metzler.

(062983.3/222/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

FALLERA IMMEUBLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 96.026.

—
STATUTES

In the year two thousand three, the first of October,
Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1. The company GALVEN INVESTORS, having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 480067,
duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,
by virtue of a proxy dated the 30th of September, 2003 in Luxembourg.
2. Mr Eric Leclerc, employé privé, born at Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered Office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of FALLERA IMMEUBLES S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the acquirement, holding, management and supervision of all sorts of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Furthermore the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees. Generally, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) divided into two thousand (2,000) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting. They can be reelected.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. They can be reelected.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of July at 4 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Dispositions

1. The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2003. The first annual general meeting shall be held in 2004.

2. The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

3. By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount subscribed to and paid-up in Euro</i>
1) GALVEN INVESTORS, prenamed	1,999	199,900.-
2) Mr Eric Leclerc, prenamed.	1	100.-
Total	2,000	200,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at four thousand four hundred and fifty Euros (EUR 4,450.-).

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring immediately after the annual general meeting held in 2009:

A signatory:

- Maître Andres Baumgartner, lawyer, born at CH-Altstätten on 2nd January, 1961 residing at CH-8021 Zurich, Sihlporte 3/Talstrasse.

B signatory:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born at Luxembourg on April 4th, 1967, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born at Luxembourg on August 15th, 1952, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Maître Andres Baumgartner prenamed has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring immediately after the annual general meeting held in 2009:

Mrs Diane Wunsch, employée privée, born at Wiltz on May 13th, 1961, residing professionally at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille trois, le premier octobre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GALVEN INVESTORS, ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, R.C. numéro 480067,

ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2003 à Luxembourg,

2. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FALLERA IMMEUBLES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la supervision de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Ils peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administration désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juillet à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

2. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

3. Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en Euro
1) GALVEN INVESTORS, prénommée.	1.999	199.900,-
2) M. Eric Leclerc, prénommé.	1	100,-
Total.	2.000	200.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille quatre cent cinquante Euros (EUR 4.450,-)

Assemblée Générale Extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle expirant en 2009:

Signature catégorie A:

- Maître Andres Baumgartner, avocat, né à CH-Altstätten, le 2 janvier 1961 demeurant à CH-8021 Zurich, Sihlporte 3/Talstrasse,

Signature catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg,

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Maître Andres Baumgartner prêtre aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009:

Madame Diane Wunsch, employée privée, née à Wiltz le 13 mai 1961, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2003, vol. 523, fol. 43, case 4. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 3 octobre 2003.

J. Gloden.

(062570.3/213/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

AYTHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.886.

Le 7 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

H. Neuman / A. Kirchner

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063010.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

H. R. Luxembourg B 78.528.

Die Gesellschaft wurde am 16. Oktober 2000 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem, Grossherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 315 vom 27. April 2001.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2002, eingetragen in Luxemburg, den 6. Oktober 2003, réf. LSO-AJ01029, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 8. Oktober 2003.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

(062564.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

GOODRICH LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

H. R. Luxembourg B 78.528.

Auszug des Beschlusses des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 25. September 2003

Der alleinige Gesellschafter erteilt den Geschäftsführern der Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates während des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2002.

Luxemburg, den 2. Oktober 2003.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062565.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Registered office: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 40.838.

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A., a «société anonyme» having its registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue and entered in the Company Register at Luxembourg, section B under number 40.838, incorporated under the name of INTERNATIONAL REALTY S.r.l. pursuant to a deed of M^e Marco Cordero di Montezemolo, notary, residing in Rome (Italy) on 20 September 1989, the articles of association of which have been last amended by deed of Me Marc Elter, notary then residing in Luxembourg, on 25 June 1992, published in the Mémorial C n° 519 on 11 November 1992 (the «Company»).

The Meeting was declared open at 11.00 a.m and was presided by Mr Eric Isaac, consultant, residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium).

Mr Laurent Schummer, lawyer, residing at Luxembourg, was elected as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1 To transform the Company from its current form of a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».

2 To confirm the continuation of the current business of the Company under a corporate object which shall be worded as follows:

«The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed privately to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

3 To acknowledge that all the shares in issue on the date of the shareholders meeting being shares of a «société anonyme» with a par value of five hundred United States Dollars (USD 500.-) be converted into shares of a «société à

responsabilité limitée» having a nominal value of five hundred United States Dollars (USD 500.-), at the following ratio: one (1) share of the «société anonyme» will be converted into one (1) share of the «société à responsabilité limitée».

4 To fully restate the articles of association of the Company to reflect the transformation of the Company form of a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».

5 To decide, pursuant to the change of the Company's financial year, that the current financial year ends at the date of the present deed and that the next financial year will begin as from the day following the date of the present deed and will end on the last day of March 2004.

6 To set at 3 (three) the number of managers of the Company and to appoint Mr Paul Kendall, Mr Joseph Wygoda and Mr Eric Isaac as managers of the Company, and to determine the duration of their mandate.

7 Miscellaneous.

(ii) The name of the shareholder and the number of shares held by it are indicated in an attendance-list signed by the proxy of the shareholder represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

(iii) It appears from the said attendance-list that out of the two thousand (2,000) shares representing the entire issued share capital of the Company, all shares are represented at the meeting. The meeting is thus validly constituted and may validly resolve on its agenda, which is known to the shareholder represented.

(iv) The meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the chairman, by unanimous vote adopted each of the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to transform the Company from its current form of a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée» without such transformation affecting in any manner the legal existence or personality of the Company.

Second resolution

The general meeting resolved to continue the business of the Company as it is currently carried out, with all its assets and liabilities, as shown in a balance sheet, dated 31 July 2003, which will remain attached to the present deed, and resolved that the corporate object shall read as follows:

«The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed privately to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

Third resolution

The general meeting resolved to acknowledge that all the shares in issue on the date of the meeting being shares of a «société anonyme» with a nominal value of five hundred United States Dollars (USD 500.-) be converted into shares of a «société à responsabilité limitée» having a nominal value of five hundred United States Dollars (USD 500.-), with the rights and privileges attached thereto following the restatement of the articles of incorporation, at the following ratio: one (1) share of the «société anonyme» will be converted into one (1) share of the «société à responsabilité limitée».

The general meeting acknowledged that following such conversion, BURBERRY GROUP plc, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 18-22 Haymarket, London, SW1Y 4DQ and registered at Companies House under number 03458224, holds all two thousand (2,000) shares of the Company.

Fourth resolution

The general meeting resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing parties a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of one shareholder; the Company may at any time be composed of several shareholders or of a single shareholder, owner of all the shares, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed privately to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Name. The Company will exist under the name of HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY, S.à r.l.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) divided into two thousand (2,000) shares having a nominal value of five hundred United States Dollars (USD 500.-) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder.

The single shareholder may transfer freely its shares.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders.

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one shareholder, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

When appointing the manager(s), the single shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be, sets their number, the duration of their tenure and, if applicable, their respective powers and competence.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may resign. The single shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers. Each of the managers individually has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. Each of the managers has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 15. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. General meeting of the shareholders.

1. When the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present articles of incorporation have to be approved by shareholders representing together three quarters of the corporate capital.

Art. 18. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of the shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 19. Financial year. The financial year begins on the first day of the month of April and ends on the thirty-first day of the month of March of the following year.

Art. 20. Balance-sheet. At the end of each financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder, or as the case may be, to the general meeting of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 21. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the managers to allocate payments on interim dividends, within the limits permissible by law.

Art. 22. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 23. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Fifth resolution

The general meeting resolved, pursuant to the change of the Company's financial year, that the current financial year, which began on 1st January 2003, shall end at the date of the present deed and that the next financial year shall begin as from the day following the date of the present deed and shall end on the last day of March 2004.

Sixth resolution

The general meeting resolved to set at 3 (three) the number of managers and to appoint/confirm as managers of the Company:

* Mr Eric Isaac, companies director, residing at L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl, Grand Duchy of Luxembourg, born on February 1, 1942, in Johannesburg, South Africa;

* Mr Paul Kendall, Director of Finance and Administration BURBERRY CONTINENTAL EUROPE, residing at Résidence Saint Hubert, 21, rue des Cotes, F-78600 Maisons Laffitte, France, born on February 24, 1954, in Leicester, United Kingdom; and

* Mr Joseph Wygoda, companies director, residing at 1350 Avenue of the America, New York, NY 10019, United States of America, born on December 1, 1947, in New York, United States of America;

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned at 11. a.m.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at two thousand Euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting of shareholders, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq août.

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY S.A., une société anonyme avec siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.838, constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL REALTY S.r.l. suivant acte reçu par Maître Marco Cordero di Montezemolo, notaire de résidence à Rome (Italie) en date du 20 septembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 519 le 11 novembre 1992 (la «Société»).

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Eric Isaac, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg est élu scrutateur de l'assemblée.

le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1 Transformation de la Société de sa forme présente de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

2 Confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société avec un objet social qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder de manière privée à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

3 Reconnaissance de ce que toutes les actions émises à la date de l'assemblée générale des actionnaires étant des actions de société anonyme avec une valeur nominale de cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 500,-) sont converties en des parts sociales de société à responsabilité limitée avec une valeur nominale de cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 500,-), au ratio suivant: une (1) action de la société anonyme sera convertie en une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée.

4 Refonte intégrale des statuts de la Société pour refléter le changement de forme de la Société de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

5 Décision que, suite à la modification de l'année sociale de la Société, l'année sociale en cours finit à la date du présent acte et que la prochaine année sociale commencera à partir du jour suivant la date du présent acte et se terminera le dernier jour du mois de mars 2004.

6 Fixation à 3 (trois) le nombre des gérants de la Société et élire M. Paul Kendall, M. Joseph Wygoda et M. Eric Isaac comme gérants et déterminer le terme de leur mandat.

7 Divers.

(ii) Le nom de l'actionnaire et le nombre des actions qu'il détient ont été indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté et par les membres du bureau; cette liste de présence ainsi que la procuration seront annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

(iii) Il résulte de ladite liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions représentant la totalité du capital social émis de la Société sont toutes représentées. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour connu de l'actionnaire représenté.

(iv) Après avoir pris connaissance des déclarations du président, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société de sa forme actuelle de «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée», sans que cette transformation n'affecte en aucune façon l'existence de ou la personnalité juridique de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de continuer l'activité actuelle de la Société avec tous ses actifs et passifs tels qu'ils résultent d'un état comptable daté du 31 juillet 2003, qui restera annexé à la présente, et décide que l'objet social sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés

accessoires ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder de manière privée à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître que toutes les actions émises à la date de l'assemblée générale des actionnaires étant des actions de société anonyme avec une valeur nominale de cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 500,-) sont converties en parts sociales de société à responsabilité limitée avec une valeur nominale de cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 500,-), avec les droits et privilèges qui y sont attachés suivant modification des statuts, au ratio suivant: une (1) action de la société anonyme est convertie contre une (1) action de la société à responsabilité limitée.

L'assemblée générale reconnaît que suite à cette conversion, BURBERRY GROUP plc, une société de droit anglais ayant son siège social à 18-22 Haymarket, London, SW1Y 4DQ, et enregistrée auprès du registre «Companies House» sous le numéro 03458224, détient les deux mille (2.000) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de reformuler intégralement les statuts de la Société de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés ou bien un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder de manière privée à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY, S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur de cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 500,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, leurs pouvoirs et attributions respectifs.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs. Chacun des gérants pris individuellement a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Chacun des gérants a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 15. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture du gérant ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Assemblée générale des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble les trois quarts du capital social.

Art. 18. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril et finit le trente et un du mois de mars de l'année suivante.

Art. 20. Bilan. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 21. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir de la gérance de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 22. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé que, suite à la modification de l'année sociale de la Société, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2003 finit à la date du présent acte et que la prochaine année sociale commencera à partir du jour suivant la date du présent acte et se terminera le dernier jour du mois de mars 2004.

Sixième résolution

L'assemblée a décidé de fixer à 3 (trois) le nombre des gérants de la Société et d'élire en tant que gérants de la Société:

* M. Eric Isaac, administrateur de sociétés, résidant à L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl, Grand-Duché de Luxembourg, né le 1^{er} février 1942, à Johannesburg, Afrique du Sud;

* M. Paul Kendall, Director of Finance and Administration BURBERRY CONTINENTAL EUROPE, résidant à Résidence Saint Hubert, 21, rue des Cotes, F-78600 Maisons Laffitte, France, né le 24 février 1954, à Leicester, Angleterre; et

* M. Joseph Wygoda, administrateur de sociétés, résidant à 1350 Avenue of the America, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, né le 1^{er} décembre 1947, à New York, Etats-Unis d'Amérique;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, à la requête des comparants représentés, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à l'assemblée des associées, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Signé: E. Isaac, H. Janssen, L. Schummer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, vol. 140S, fol. 34, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2003.

J. Elvinger.

(062152.3/211/435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**HAMPSTEAD INTERNATIONAL REALTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 40.838.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062153.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

BLAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 62.980.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 6 juin 2003 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, pour une nouvelle période, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

BLAMAR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062763.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

AMS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 69.269.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMS SYSTEMS S.A., avec siège social à Hesperange, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 467 du 18 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 24 mars 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, demeurant à Keispelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

La liste de présence, ainsi que les procurations éventuelles des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que l'intégralité du capital social est présente, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur l'ordre du jour, prévoyant le transfert du siège social de Hesperange à Schuttrange.

L'assemblée approuve à l'unanimité, le transfert du siège de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, ainsi que la modification afférente de l'article 2 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Edmondston-Low, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062157.3/220/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

AMS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schuttrange.
R. C. Luxembourg B 69.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062158.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**ROLAND BOUCHET S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.621.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ROLAND BOUCHET S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.621, constituée suivant acte reçu en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C en 1993, page 7354.

L'assemblée est présidée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

2. Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social en lui donnant la teneur suivante, exclusive de toute référence aux sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, A. Uhl, V. Baravini.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 47, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

J. Elvinger.

(062154.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ROLAND BOUCHET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.621.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(062155.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

COMETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 26 mai 2003 à 11.30 heures à Luxembourg au siège social

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet et Noël Didier et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer:

Monsieur Yvan Juchem, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg

au poste d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Joseph Winandy.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062764.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

AGENCE BROSIUS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5610 Bad-Mondorf, 7, avenue des Bains.

H. R. Luxemburg B 58.201.

Im Jahre zweitausenddrei, den neunzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Herr Harry Harald Brosius, Zimmermannmeister, geboren in Reinsfeld (Deutschland), am 23. September 1946, wohnhaft in D-54317 Kasel, Langfuhrstrasse 22.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersuchte seine Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGENCE BROSIUS, S.à r.l., mit Sitz in L-6868 Wecker, Haerebiërg 9, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch unterzeichneten Notar am 6. Februar 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 286 vom 10. Juni 1997.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 58.201.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend Luxemburger Franken (LUF 5.000,-).

Sämtliche fünfhundert (500) Anteile gehören dem alleinigen Gesellschafter Herrn Harry Harald Brosius, vorbenannt.

III.- Alsdann nimmt Herr Harry Harald Brosius, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-), in Euro umzuwandeln, zum festgesetzten Umwandlungswert von einem Euro (EUR 1,-) für vierzig Komma dreitausenddreihundertneunundneunzig Luxemburger Franken (LUF 40,3399), so dass das Gesellschaftskapital ab jetzt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma sechstausendsiebenhundertdreiundsechzig Euro (EUR 12.394,6763) beträgt.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünf Komma dreitausendzweihundertsiebenunddreissig Euro (EUR 5,3237) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma sechstausendsiebenhundertdreiundsechzig Euro (EUR 12.394,6763) auf zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Gesellschaftsanteilen, sondern durch Erhöhung des Nominalwertes der schon bestehenden Gesellschaftsanteile.

Zeichnung und Einzahlung

Die Kapitalerhöhung wurde durch den alleinigen Gesellschafter, Herrn Harry Harald Brosius, vorbenannt, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft der Betrag von fünf Komma dreitausendzweihundertsiebenunddreissig Euro (EUR 5,3237) ab sofort zur Verfügung steht, was der alleinige Gesellschafter ausdrücklich anerkennt.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Beschlüsse beschliesst der alleinige Gesellschafter den Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (EUR 24,80).

Sämtliche Anteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt durch Herrn Harry Harald Brosius, Zimmermann, geboren in Reinsfeld (Deutschland), am 23. September 1946, wohnhaft in D-54317 Kasel, Langfuhrstrasse 22.»

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6868 Wecker, Haerebiërg 9 nach L-5610 Bad-Mondorf, 7, avenue des Bains zu verlegen und den ersten Absatz von Artikel 1 der Satzungen der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Gesellschaftssitz befindet sich in Bad-Mondorf.»

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck zu erweitern und den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzungen der Gesellschaft umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Gegenstand der Gesellschaft ist:

- das Betreiben einer Zimmerei sowie der Verkauf von allen sich auf diesen Gesellschaftszweck beziehenden Artikeln;
- das Betreiben einer Immobilienagentur; und
- das Betreiben einer Baufirma.»

Sechster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Herrn Michael Ferdinand Wilhelm Maier, Ingenieur, geboren in Trier (Deutschland), am 15. März 1944, wohnhaft in D-54290 Trier, Südallee 40, hier anwesend und dies annehmend, zum zusätzlichen technischen Geschäftsführer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird ab jetzt rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

IV.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von achthundert Euro (EUR 800,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleibt der alleinige Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

V.- Der Gesellschafter erwählt Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Brosius, Maier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, vol. 140S, fol. 72, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 2. Oktober 2003.

T. Metzler.

(062235.3/222/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

AGENCE BROSIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Bad-Mondorf, 7, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 2 octobre 2003.

T. Metzler.

(062236.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

COPAN INNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.416.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 29 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme COPAN INNOVATION S.A., R.C.S. B numéro 75.416, fut constituée, initialement sous la dénomination de NEWCORP INTERNATIONAL S.A., par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 569 du 9 août 2000;

- Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 118 du 22 janvier 2002;

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société COPAN INNOVATION S.A.;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société COPAN INNOVATION S.A. avec effet immédiat;

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société COPAN INNOVATION S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002 sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuver une situation comptable au 29 août 2003; lesquels après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps;

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société COPAN INNOVATION S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2003, vol. 890, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 19 septembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(061653.3/207/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

JACKSON & CO. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Tortola, Iles Vierges Britanniques, Road Town.

R. C. Luxembourg B 69.302.

L'an deux mille un, le six décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding JACKSON & CO. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.302, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant remplacé par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence Pétange, en date du 26 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 474 du 22 juin 1999, et dont les statuts n'ont subi depuis aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la nationalité et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la société de la nationalité des Iles Vierges Britanniques, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Road Town, Tortola.

2.- Décision de conférer à Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Road Town, Tortola.

3.- Approbation du bilan et du compte des pertes et profits.

4.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

5.- Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et de faire adopter par la société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été payés au Grand-Duché de Luxembourg, à la date du 30 mars 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le nouveau siège social de la société à Road Town, Tortola, sera fixé à l'adresse suivante:

«3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques».

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver les bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 6 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société actuellement en fonction et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs et ceci seulement avec effet au jour de la radiation de la société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, à l'effet de parvenir à la radiation de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis à Road Town, Tortola et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, A. Cinarelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2001, vol. 863, fol. 91, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(062864.3/239/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

FICINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Claude Zimmer, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président.
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01163. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062923.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

GALWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 68.126.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GALWAY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Hesperange, 381, route de Thionville, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 233 du 2 avril 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, demeurant à Keispelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

La liste de présence, ainsi que les procurations éventuelles des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que l'intégralité du capital social est présente, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur l'ordre du jour, prévoyant le transfert du siège social de Hesperange à Schuttrange.

L'assemblée approuve à l'unanimité, le transfert du siège de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, ainsi que la modification afférente de l'article 2 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Edmondston-Low, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062181.3/220/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

GALWAY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 68.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062182.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ACE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 93.842.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LANGLEY CONTRACTS LIMITED, une société de droit du Royaume Unis, ayant son siège social à Thurston House, 80 Lincoln Road, Peterborough, PE1 2SN, Angleterre,

ici représentée par Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, demeurant à Keispelt,

en vertu d'une procuration datée du 29 juillet 2003,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ACE SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 29 avril 2003, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le seul associé décide de transférer le siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

«Art. 5. 1st paragraph. The registered office of the corporation is established in Schuttrange.»

Dans la version française:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Schuttrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois cents euros (300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Edmondston-Low, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 34, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062159.3/220/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

ACE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 93.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062160.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

F.H.F. - FIT, HEALTH & FUN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.255.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AJ06693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliataire

Signatures

(062726.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

BRITANNY INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 22.404.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062925.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 64.327.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 24 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 539 du 24 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Edmondston-Low, employé privé, demeurant à Keispelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
2. Modification correspondante de l'article 1^{er} des statuts.
3. Transfert du siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
4. Modification conséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

Art. 1. There exists a société anonyme under the name S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Dans la version française:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

Art. 2. 1st paragraph. The registered office of the corporation is established in Schuttrange.

Dans la version française:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. Le siège de la société est établi à Schuttrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre cents euros (400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Edmondston-Low, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062161.3/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 64.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

G. Lecuit.

(062162.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

M.K. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 78/B70, Cité Am Wenkel.

R. C. Luxembourg B 83.740.

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.K. FINANCE S.A., ayant son siège social à L-7425 Lintgen, 1, rue Kasselt, R. C. Luxembourg section B numéro 83.740, constituée suivant acte reçu le 7 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 508 du 10 juillet 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Roef, directeur de sociétés, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-8086 Bertrange, 78/B70, Cité Am Wenkel et modification afférente du deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

2.- Conversion la devise du capital social et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros.

3.- Modification afférente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

4.- Modification de l'article 2 (objet) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion et l'administration de son propre patrimoine tant en ce qui concerne ses biens immobiliers que mobiliers; l'achat, la vente, la location, le leasing des biens mobiliers et immobiliers dans le stricte cadre de la gestion et l'administration de son propre patrimoine.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, techniques, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Lintgen à Bertrange, à l'adresse suivante: L-8086 Bertrange, 78/B70 Cité Am Wenkel, et de modifier par conséquent le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de

- supprimer la désignation de la valeur nominale des 125 (cent vingt-cinq) actions de la société;
- de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,-=LUF 40,3399, obtenant ainsi pour le capital social un montant arrondi à EUR 31.000,- (trente et un mille euros);
- de fixer la valeur nominale des 125 (cent vingt-cinq) actions à EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions de EUR 248,- deux cent quarante-huit euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 (objet) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion et l'administration de son propre patrimoine tant en ce qui concerne ses biens immobiliers que mobiliers; l'achat, la vente, la location, le leasing des biens mobiliers et immobiliers dans le stricte cadre de la gestion et l'administration de son propre patrimoine.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, techniques, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Roef, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 67, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

J. Elvinger.

(062246.3/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

M.K. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 78/B70, Cité Am Wenkel.
R. C. Luxembourg B 83.740.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(062247.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**NIJAR S.A., Société Anonyme,
(anc. NIJAR HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.575.

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NIJAR HOLDING S.A., R. C. S. Numéro B 75.575 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 602 du 23 août 2000.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en NIJAR S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente des articles 2 et 13 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en NIJAR S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NIJAR S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
En conséquence, les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, vol. 18CS, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062349.3/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

**NIJAR S.A., Société Anonyme,
(anc. NIJAR HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.575.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1249 du 26 septembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(062350.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

AS INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.001.

Le 7 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

H. Neuman / A. Kirchner

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063011.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

LA BRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 96.027.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

2.- La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

Ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de LA BRISE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont réservés expressément par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'Assemblée Générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée Générale

Art. 16. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions,

pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'Assemblée désigne le secrétaire et l'Assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième vendredi du mois de juin à 15.00 heures en 2004.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PHILL ASSETS S.A., trois cent neuf actions.	309
2.- ULARIS FINANCE S.A., une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente Assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;
 - c) Monsieur Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Fentange; Administrateur.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire: FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 70, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

J. Elvinger.

(062574.3/211/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

CONCEPT ESPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- €.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 16.979.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2002, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 septembre 2003.

P. Loschetter

Associé unique

(062752.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.659.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le vendredi 2 mai 2003 à 10.00 heures à Luxembourg au siège social

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs Messieurs Koen Lozie, COSAFIN S.A. Jean Quintus et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier, pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062758.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

PHENIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.854.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 20 février 2002 à 11.00 heures à Luxembourg au siège social

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES, Madame D. Vervaet et Monsieur B. Ewen et du Commissaire aux Comptes, Monsieur P. Schill pour un terme venant à échéance à la prochaine assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062760.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

WHITE SHARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 76.387.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062462.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.241.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 19 septembre 2003 à 17.00 heures

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Copie certifiée conforme

K. Lozie / J. Quintus

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062761.3/1172/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

E & H CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.000,- Euros.

Siège social: L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 33.386.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2002, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 16 septembre 2003.

M. Jizaoui

Gérant

(062765.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

AERANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.884.

Le 7 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un Administrateur

H. Neuman / A. Kirchner

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063013.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

IMMOBILIERE DES DAHLIAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 87.132.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

A. Lorang

Avocat

(062767.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

MARBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 78.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

A. Lorang

Avocat

(062768.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**WALLENBORN TRANSPORTS S.A., Société Anonyme,
(anc. WALLENBORN PARTICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Cargo Center.

R. C. Luxembourg B 67.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999-2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour WALLENBORN PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062969.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

**WALLENBORN TRANSPORTS S.A., Société Anonyme,
(anc. WALLENBORN PARTICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-1110 Luxembourg, Cargo Center.

R. C. Luxembourg B 67.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000-2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05744, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour WALLENBORN PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062970.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.315.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Signature.

(063004.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

LOGILUX IMMOBILIER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2581 Luxembourg, 3, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 70.223.

A la suite des cessions de parts sociales intervenues le 25 septembre 2003, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- Monsieur Nicolas Gambino.	1.242 parts
Total des parts.	1.242 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 23 septembre 2003 au siège de la société les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Paul Roméo, demeurant à F-57290 Fameck, de ses fonctions de gérant à compter de ce jour avec quitus;

2. Nomination en qualité de gérant de Monsieur Nicolas Gambino, demeurant 1, rue Berthe au Grand Pied à F-57100 Thionville, pour une durée indéterminée, avec pouvoir pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062912.3/592/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

TST LAS ROZAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.751.

Il résulte des résolutions écrites du 17 septembre 2003 prises par l'associé unique que les gérants suivants ont été réélus pour une période renouvelable d'un an révocable à tout moment prenant immédiatement fin après l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003:

- M. Michael Spies, directeur de société, demeurant au 66, Redcliffe Road, SW10 9MQ, London, Royaume-Uni;

- M. Mark Kingston, conseiller juridique, demeurant professionnellement au Royaume-Uni, SW1P 4QP London, Millbank Tower, 21-24 Millbank;

- M. Paul Galiano, administrateur de sociétés, demeurant au 210 Navajo Court, Morganville, NJ, 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Burton Lehman, avocat, demeurant au 1095 Park Avenue, New York, 10128, Etats-Unis d'Amérique; et

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.751, ayant son siège social à 1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

H. Neuman / A. Kirchner

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063026.3/805/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.026.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003

«Le Président informe l'Assemblée Générale que Monsieur Philippe Schobbens, ayant fait valoir ses droits à la retraite au sein du groupe DEGROOF, a présenté sa démission de ses fonctions d'Administrateur et de Secrétaire Général, avec effet au 1^{er} août 2003.

Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne décharge à Monsieur Philippe Schobbens pour l'exercice de son mandat.

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer à Monsieur Joël Boon, en sus de Monsieur Philippe Esser, Administrateur, et de Monsieur Philippe Lamarche, la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et ce, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Monsieur Joël Boon portera le titre de Secrétaire Général.»

Copie certifiée conforme

Pour extrait conforme

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.

G. De Bruyne / P. Esser

Président / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062957.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.026.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 31 juillet 2003

«Le Conseil d'Administration décide conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et sous réserve de l'agrément de la CSSF, de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Joël Boon.

Monsieur Joël Boon exercera cette gestion conjointement avec Messieurs Philippe Lamarche et Philippe Esser, il portera le titre de Secrétaire Général.»

Copie certifiée conforme

Pour extrait conforme

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.

G. De Bruyne / P. Esser

Président / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062950.3/034/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.026.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003

«Le Président informe l'Assemblée Générale que Monsieur Philippe Schobbens, ayant fait valoir ses droits à la retraite au sein du groupe DEGROOF, a présenté sa démission de ses fonctions d'Administrateur et de Secrétaire Général, avec effet au 1^{er} août 2003.

Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne décharge à Monsieur Philippe Schobbens pour l'exercice de son mandat.

Conformément à l'article 11 des statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité des voix, d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer à Monsieur Joël Boon, en sus de Monsieur Philippe Esser, Administrateur, et de Monsieur Philippe Lamarche, la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et ce, sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Monsieur Joël Boon portera le titre de Secrétaire Général.»

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 31 juillet 2003

«Le Conseil d'Administration décide conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et sous réserve de l'agrément de la CSSF, de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Joël Boon.

Monsieur Joël Boon exercera cette gestion conjointement avec Messieurs Philippe Lamarche et Philippe Esser, il portera le titre de Secrétaire Général.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Copie certifiée conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. De Bruyne / P. Esser

Président / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062955.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

WAWELUX LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.533.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2003

Les actionnaires de la société WAWELUX LOGISTICS S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le 12 mai 2003, constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance ont décidé, à l'unanimité, de nommer administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2004:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg (Président du Conseil d'Administration)

- Monsieur Frantz Wallenborn, Entrepreneur de transports, demeurant à Bettborn (Administrateur-délégué)

- Monsieur Camille Weis, Entrepreneur de transports, demeurant à Roodt/Eisch (Administrateur-délégué)

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter leur mandat.

Monsieur Armand Distave, qui accepte, est reconduit à la Présidence du Conseil d'Administration.

Monsieur Frantz Wallenborn, qui accepte, est nommé Administrateur-Délégué de la société avec pouvoir d'engager celle-ci en toutes circonstances par sa seule signature individuelle.

Monsieur Camille Weis, qui accepte, est nommé Administrateur-Délégué de la société avec pouvoir d'engager celle-ci en toutes circonstances par sa seule signature individuelle.

De même, l'Assemblée des actionnaires, constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, décide à l'unanimité de nommer commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2004.

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, Avenue de la Faïencerie.

Le nouveau commissaire aux comptes déclare accepter son mandat.

Munsbach, le 12 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062960.3/503/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

BASIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.598.

Le 8 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour la société

H. Neuman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063021.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

COMETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.108.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(062997.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

COMFINTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.707.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(062998.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

OREADES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.576.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Signatures.

(063006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 juillet 2003 que:

- le siège social de la société a été transféré au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 1^{er} juillet 2003;

- le mandat de Monsieur Robin Wright (administrateur de catégorie A), de Monsieur Romain Thillens et de Monsieur Dominique Ransquin (administrateurs de catégorie B) n'étant pas renouvelé, le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Société, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 46A, avenue du Vert Chasseur, B-1180 Uccle, Belgique;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

- que la FIDUCIAIRE PROBITAS, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 146, Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg-Ville, a été nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société, en remplacement de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 1^{er} octobre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00334. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(062491.3/556/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

BRIGSTON INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 79.260.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 juillet 2003 que:

- le siège social de la société a été transféré au 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 1^{er} juillet 2003;

- le mandat de Monsieur Pierre Hoffmann (administrateur de catégorie A), de Monsieur Romain Thillens et de Monsieur Dominique Ransquin (administrateurs de catégorie B) n'étant pas renouvelé, le conseil d'administration est dorénavant composé comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Soren Helmer Jensen, administrateur de Sociétés, né le 10 mai 1954 à Copenhague, Danemark, et demeurant au 46A, avenue du Vert Chasseur, B-1180 Uccle, Belgique;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Henrik Thufason, administrateur de sociétés, né le 17 août 1947 à Frederiksberg, Danemark, et demeurant au Frederiksberg 3, Copenhague, Danemark;

- Monsieur Walter Delmulle, administrateur de sociétés, né le 10 septembre 1952 à Gent, Belgique, et demeurant au Diepestraat 11, B-9890 Gavere, Belgique.

- que la FIDUCIAIRE PROBITAS, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 146, Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg-Ville, a été nommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société, en remplacement de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 1^{er} octobre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00339. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(062494.3/556/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

WANCHAI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.119.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 16 octobre 2003

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Benoît Georis, Fabio Mazzoni et de Madame Géraldine Schmit.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Alain Heinz, employé privé, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Patrick Gilmont, démissionnaire. Par vote spécial, l'assemblée générale donne décharge pleine et entière à l'administrateur démissionnaire.

Ces changements dans le conseil d'administration prennent effet à compter du 19 juin 2001 et les mandats des administrateurs actuellement en fonction et du nouvel administrateur expireront lors de l'assemblée générale à tenir en 2005.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01460. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(062979.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.499.

L'an deux mille trois, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée CD HOLDING S.A. ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg Section B n° 55.499.

Ladite société a été constituée par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juillet 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 23783.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 11 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 2.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du liquidateur;
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, la société MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur, la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Patrassi, G. Vinciotti, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

J. Delvaux.

(063138.2/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

CD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.499.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée CD HOLDING S.A. ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg Section B n° 55.499.

Ladite société a été constituée par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juillet 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 23783.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 11 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que les 2.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

Première résolution

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société CD HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 721,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Patrassi, G. Vinciotti, C. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

J. Delvaux.

(063133.3/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

ENVIRCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.774.

Le 8 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

H. Neuman / A. Kirchner

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063016.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

ADDAX MINING & METALS Ltd., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 66.611.

AFFECTATION DU RESULTAT 2002 (en milliers)

- Report à nouveau	2,420.- USD
- Résultats reportés	- 23,725.- USD

Décharge est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

Quant à la décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, les activités de la société continuent malgré la perte dépassant la moitié du capital social pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;

Concernant le mandat de l'Administrateur, à savoir AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A., il n'y a pas lieu de le renouveler, parce qu'il s'agit d'un mandat pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Attendance List to the General Meeting of Unitholders held at the Registered Office of the Company on 28th June 2003

Name of Unitholder	Number of units	Mandatory	Signature
THE ADDAX & ORYX GROUP Ltd.....	3,475	THE ADDAX & ORYX GROUP Ltd.	Signature
Total.....	3,475	THE ADDAX & ORYX GROUP Ltd.	Attorney-in-fact

B. d'Ancona / E. Rausch / A. Van Zeeland
Chairman / Secretary / Scrutineer

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 28 juin 2003

Le rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2002 est approuvé;
 Les comptes annuels et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002 sont approuvés.
 Luxembourg, le 28 juin 2003.
 Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061945.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

CLEARLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 78.979.

Le 8 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour la société

H. Neuman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063025.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2003.

NICORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 75.962.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062344.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

NICORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 75.962.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062345.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

NICORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 75.962.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062347.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2003.

BLUE FLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.586.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AJ01377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

(062592.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

BLUE FLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.586.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AJ01380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

(062590.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

BLUE FLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 73, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 59.586.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2003

Résolutions

L'assemblée décide de transférer le siège de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Patrick Lorenzato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

M. Lex Benoy, 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062589.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.
